



INSCRIPTION OU RÉINSCRIPTION POUR LA SAISON 2017-2018

Deux séances sont réservées à la réinscription des pratiquants de la saison précédente.

- Le mardi 12 septembre 2017 à partir de 20h pour les adultes.
- Le vendredi 15 septembre 2017 à 17H30 pour les enfants et à 19H00 pour les adolescents.

Si une famille inscrit à la fois un ancien et un nouveau pratiquant, l'inscription du nouveau pratiquant se fait à cette même date.

L'inscription des nouveaux pratiquants se fera, dans la limite des places disponibles, à partir du vendredi 22 septembre aux horaires suivants :

- 17H30 pour les enfants (8-10 ans).
- 19H00 pour les adolescents (11-18 ans).
- 20H30 pour les adultes.

Pour les enfants, un petit test de capacité et de motivation sera effectué. Cette séance tiendra lieu de séance d'essai, aucun remboursement ne sera possible une fois l'inscription effective.

Les enfants de moins de 8 ans ne sont acceptés qu'après avis des encadrants et à condition de disposer d'une réelle motivation et d'une très bonne capacité de concentration.

Les documents nécessaires sont :

- La fiche d'inscription à l'activité escalade du Club Vosgien de Masevaux.
- Le **certificat médical obligatoire** de non contre indication à la pratique de l'escalade daté de moins d'un an.
- Le récépissé des conditions d'assurances complémentaires.
- Le paiement de la cotisation et de la licence.

IMPORTANT

L'escalade étant un sport à risque, la FFME exige la présentation d'un certificat médical lors de chaque renouvellement de licence. Le système informatique fédéral ne permet plus la saisie ou le renouvellement d'une licence sans le certificat médical.

En conséquence, aucune licence ne sera délivrée si le dossier n'est pas complet. Pour des questions d'assurance, l'accès au mur d'escalade vous sera refusé dès la seconde séance.

De manière à simplifier la gestion des licences par le club, merci de bien vouloir faire ajouter la mention « en compétition » sur votre certificat médical. Cette mention est obligatoire pour participer à toutes les manifestations, même promotionnelles, organisées tout au long de l'année par les différents clubs de la région.

Pour tout autre renseignement, envoyez un courriel à : escalade@club-vosgien-masevaux.fr

Le président du Club Vosgien Masevaux
René Hirth

Le responsable de l'activité escalade
Jean Koell.

Cotisation saison 2017 – 2018



	Premier membre		Deuxième membre		membre supplémentaire	
	Enfant	Adulte	Enfant	Adulte	Enfant	Adulte
Cotisation Club Vosgien	10 €	17 €	10 €	17 €	10 €	17 €
Mur Cosec	19 €	34 €	9 €	24 €	9 €	24 €
Licence FFME nationale	35 €	48 €	35 €	48 €	23 €	23 €
Cotisation FFME Haut Rhin & Grand Est	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €

Total avec :

Assurance responsabilité civile (1)	3 €	77 €	112 €	67 €	102 €	55 €	77 €
Assurance complémentaire base (2)	11 €	85 €	120 €	75 €	110 €	63 €	85 €
Assurance complémentaire base + (2)	14 €	88 €	123 €	78 €	113 €	66 €	88 €
Assurance complémentaire base ++ (2)	21 €	95 €	130 €	85 €	120 €	73 €	95 €

Options (3)

Ski de piste	5 €
Slackline	5 €
Trail	10 €
VTT	30 €

(1) La responsabilité civile est obligatoire mais ne couvre que les préjudices aux tiers.

Le club recommande la souscription d'une assurance complémentaire de base.

(2) La responsabilité civile (1) est incluse dans les assurances complémentaires. Consultez la notice d'assurance pour les détails.

(3) Ces options ne sont possible qu'avec la souscription d'une assurance complémentaire.